

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



CONTEXTE ET ENJEUX

En raison de la nature même de ses activités, l'industrie du bois présente des défis et risques spécifiques en matière de santé et sécurité au travail.

- Risques liés aux machines et équipements : utilisation de scies, tronçonneuses et autres machines ;
- Risques accrus d'incendie et d'explosion : matériaux combustibles tels que copeaux et sciures ;
- Risques liés au levage et à la manutention : déplacement fréquent d'objets lourds tels que les troncs d'arbres ou les planches et palettes ;
- Exposition à des produits chimiques.

En plus de ces spécificités, de nombreuses causes peuvent être à l'origine d'un accident du travail :

- Facteur humain (fatigue, faute d'inattention..) ;
- Dangérosité des lignes de production ;
- Problèmes organisationnels (surcharge de travail, absence d'un collègue...).

ENGAGEMENT DU GROUPE ARCHIMBAUD

Le groupe Archimbaud s'engage dans une démarche d'amélioration continue des performances en matière de santé et de sécurité au travail en s'appuyant sur une véritable culture sécurité qu'il met en place auprès de tous ses collaborateurs.

Son objectif est d'obtenir, avec le concours de l'ensemble des collaborateurs, un niveau de maîtrise élevé des risques présents sur ses sites.



INDICATEURS DE SUIVI & PERFORMANCE

- Taux de fréquence des accidents
- Taux de gravité
- Nombre de jours d'arrêt de travail



Principes de mise en œuvre de la politique de santé et sécurité au travail

Le Groupe a nommé un coordinateur « santé-sécurité groupe » qui anime une feuille de route reposant sur les piliers détaillés ci-dessous. La mise en place de cette politique reste de la responsabilité des directeurs de chaque site auxquels il apporte son support et son expertise.

1 Sécuriser les lignes de production

Le groupe Archimbaud intègre les besoins et limites humaines lors de la conception des lignes de production et des machines de fabrication, afin de réduire les risques d'atteinte à la sécurité des opérateurs. Lors de la réception des travaux neufs, il s'assure de leur conformité en matière de sécurité avec l'aide d'expert extérieur.

L'organisation des lignes de production constitue depuis toujours un vecteur important de progrès et d'innovation dans le Groupe. La maintenance des équipements en place donne lieu à un suivi rigoureux, non seulement pour maintenir la compétitivité industrielle, mais aussi pour mettre en place des actions de prévention des risques auxquels sont exposés les collaborateurs, identifiées par la mise à jour régulière du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) sur chaque site.

Lorsqu'un risque ne peut être évité, la priorité est donnée à un équipement de protection collectif et, si cela n'est techniquement pas possible ou financièrement non soutenable, le Groupe met à disposition des équipements de protection individuels adaptés à chacun.

2 Adopter une organisation adaptée

Chaque site a un responsable QSE qui assiste le directeur. Les directeurs de site, responsables QSE et management intermédiaire, sont responsables de l'organisation mise en place et doivent s'assurer qu'elle intègre bien la dimension santé et sécurité au travail. Pour chaque poste, sont identifiés les tâches principales, les risques potentiels et la façon de s'en prémunir (protection et prévention).

3 Former et sensibiliser

Le Groupe a défini 12 règles d'or pour illustrer que la sécurité est l'affaire de tous chez Archimbaud et les a rendues accessibles par des illustrations ludiques. Chaque directeur

de site veille à ce que les formations obligatoires et réglementaires (cariste, habilitations électriques...) qui intègrent toutes un volet santé/sécurité soient respectées.

La communication sur les sites est renforcée : partage des règles d'or, sujet abordé de façon récurrente dans les différentes réunions d'équipe et dans les points individuels. En outre, tout nouvel entrant est sensibilisé aux règles élémentaires de sécurité au moyen d'un livret d'accueil interactif dont la bonne intégration est mesurée par un test. Il est par ailleurs sensibilisé à la santé-sécurité adaptée à son poste de travail afin de mieux appréhender les dangers potentiels auxquels il pourrait être confronté.

4 Analyser les accidents

Les indicateurs sécurité (taux de fréquence des accidents, taux de gravité des accidents, nombre de jours d'arrêt) sont analysés chaque mois sur chaque site et consolidés au niveau Groupe. Le Groupe a mis en place une procédure spécifique en 7 étapes permettant d'appréhender les causes de chaque accident survenu pour, d'une part, en tirer les enseignements afin d'éviter une nouvelle occurrence et, d'autre part, assurer la mise en place effective d'actions préventives. Chaque analyse est partagée entre les sites. Par ailleurs, les chaînes de production les plus accidentogènes sont placées sous vidéo-surveillance permettant, le cas échéant, une analyse plus fine des causes d'accident.

5 Coopérer avec les autorités administratives

Le Groupe collabore avec les autorités administratives, notamment en répondant positivement à toute sollicitation des autorités telles que la Médecine et l'Inspection du travail.